



# Mairie d'Amfreville-sur-Iton

---

DEPARTEMENT DE L'EURE

CANTON DE LOUVIERS SUD

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

1, route d'Evreux - 27400 Amfreville-sur-Iton

Tél / Fax 02.32.50.40.08

## Compte-rendu de la réunion publique Du lundi 7 mars 2011 Sur l'aménagement du RD61

Environ 40 familles étaient présentes.

Mme Lenfant rappelle les objectifs et les contraintes de l'aménagement :

### Objectifs :

- Assurer la continuité piétonne sécurisée avec des trottoirs d'une largeur normalisée le plus souvent possible.
- Réduire les vitesses des véhicules
- Diminuer les nuisances pour les riverains.

### Contraintes :

- Une route très étroite par endroits.
- Il n'y a pas de solution idéale, les plans qui sont présentés sont un compromis pour atteindre au mieux les objectifs visés.

### Déroulement :

- Dernière réunion publique en novembre 2009
- Travaux de définition en 2010 avec le cabinet d'études et l'Agence Routière Départementale.
- Soumission au conseil municipal en commission en février 2011. Les remarques ont été transmises à l'Agence :

### Prochaines étapes :

- prise en compte des dernières modifications
- validation par le Conseil municipal
- lancement de la consultation des entreprises
- début des travaux possible en fin d'année, pour la première tranche de travaux

### Financement

- le montant total des travaux est estimé à 1 M€
- le Conseil général prend en charge 55 %
- l'état environ 12 %

- reste à la charge de la commune environ 33 %, ce qui est trop important pour les finances communales
- une réunion entre les financeurs potentiels va se dérouler prochainement. Elle réunira le Conseil général, la CASE, la Communauté de Communes du Plateau du Neubourg.

### **Découpage des zones de travaux**

- 1ere tranche : section entre la rue du 11 novembre et le chemin des Moulins, quelques aménagements à l'Est du carrefour de la mairie.
- 2<sup>ème</sup> tranche : limite avec Hondouville / entrée Ouest
- 3<sup>ème</sup> tranche : entrée Est / Rives de l'Iton
- 4<sup>ème</sup> tranche : cheminements piétons entre le chemin des moulins et la mairie.

### **Présentation des plans**

- Les plans sont présentés d'Ouest en Est.
- En limite avec Hondouville, 2 îlots centraux permettent un ralentissement des véhicules et améliorent la sortie du parking de l'usine
- Des trottoirs sont aménagés jusqu'en reprise des trottoirs existants.
- De même après le carrefour de la mairie, des trottoirs sont aménagés de chaque côté jusqu'à l'impasse du Chemin Vert.
- Ensuite un cheminement piéton sera aménagé derrière une noue.
- Les entrées des zones urbanisées impasse du Chemin Vert et après le Chemin des Moulins seront marquées
- Des plateaux ralentisseurs sont proposés aux intersections avec les impasses afin d'améliorer la sécurité des piétons et de faciliter les entrées/sorties des véhicules. Du fait des nuisances que cela peut engendrer, les riverains proches sont invités à donner leur avis par courrier.
- Dans la zone la plus étroite, entre la rue des Fournils et la rue du 11 novembre, on propose de ne maintenir qu'une seule voie de circulation de 4 m de large pour pouvoir aménager un « vrai » trottoir. Cette section est encadrée par 2 feux tricolores.
- Du chemin des Perrais aux Rives de l'Iton, un chemin piéton sera aménagé derrière une noue. Au passage de la canalisation de transport de gaz, un ralentisseur permettra de sécuriser le nouvel abribus et le passage clouté.
- L'intersection entre le RD61 et la rue des Rives de l'Iton sera surélevé. L'abribus sera supprimé.
- Une chicane marquera l'entrée Est dans le village

La présentation a été l'occasion de discussions, de questions et remarques, les principales sont rapportées ici.

### **Questions et réponses apportées en séance ou en différé par l'Agence Routière (ARD)**

- *Un riverain aimerait qu'il y ait une chicane supplémentaire dans la ligne droite juste avant Hondouville.*
  - o ARD : Avec l'implantation de 2 îlots centraux à l'entrée d'Amfreville, cela fera 2 événements à 180 m de distance, ce qui est déjà proche.
- *Une habitante demande de veiller à la continuité des cheminements pour pouvoir se rendre à l'école avec une poussette.*
  - o 3 petits aménagements dans le carrefour avec le RD112 vont améliorer la largeur des trottoirs.
  - o Le trottoir le long du N° 4 route de Louviers sera revêtu.
- *Pourrait-il y avoir un ralentisseur avant l'impasse du chemin vert ?*

- ARD : Ce n'est pas souhaitable, car dangereux en zone non urbanisée.
- ARD : Par contre un marquage au sol sera réalisé pour alerter les automobilistes.
- ARD : Un marquage similaire sera également réalisé après le chemin des Moulins.
- *Une habitante d'une des impasses demande si un ralentisseur du même type que ceux qui sont prévus a été aménagé dans une commune proche ?*
  - ARD : A Ecardenville-sur-Eure, devant la mairie, il ya un plateau similaire à ceux qui seront aménagés à Amfreville.
- *Plusieurs riverains demandent s'il est possible de déplacer le feu au-delà du chemin des Perrais ?*
  - ARD : Le déplacement du feu au-delà du Chemin des Perrais empêcherait la visibilité réciproque. La longueur et la durée entre les 2 feux serait trop importante. Les emplacements retenus correspondent à l'élargissement de la route, là où les camions se croisent actuellement. Un tel déplacement nécessiterait d'ajouter d'autres feux aux intersections des rues du 11 novembre et chemin des Perrais.
  - ARD : le feu sera asservi sur les vitesses. Si un véhicule arrive à une vitesse inférieure à 50 km/h, le passe au vert, sans arrêt du véhicule. Un feu de ce type existe à Quittebeuf sur la RD39 devant l'école.
- *Comment les riverains qui habitent entre les 2 feux vont-ils sortir de chez eux ?*
  - Un rappel de la couleur du feu sera implanté à l'arrière de celui-ci, et les riverains auront la visibilité sur les 2 feux.
  - Actuellement ils doivent sortir de chez eux en faisant face à une double circulation, cela devrait donc être plus facile avec une circulation à sens unique.
  - Un délai avant le passage au vert pourrait également être envisagé
- *Un habitant préférerait que la route reste à double circulation avec des panneaux de rappels des vitesses limites.*
  - Les panneaux n'ont jamais été suffisants pour limiter les vitesses
  - Dans la partie la plus étroite, il n'y aurait pas de trottoirs
- *Un habitant craint que les véhicules n'empruntent les rues adjacentes pour éviter le feu.*
  - C'est un risque, mais avec les ralentisseurs dans ces rues, ce n'est pas évident qu'ils gagnent du temps, ni qu'ils préfèrent les emprunter.
- *Est-il possible de supprimer le plateau ralentisseur à l'intersection avec la rue des Rives de l'Iton ?*
  - ARD : ce n'est pas souhaitable car ce plateau permet de marquer la priorité à droite de la rue des Rives de l'Iton
  - ARD : Un passage piéton est prévu dessus, il faudrait alors le supprimer également car sinon la traversée est trop dangereuse.
  - ARD : Ce plateau permet également de faciliter la sortie des riverains sur la Route de Louviers.

**Il n'est pas possible de donner des copies des plans ; ceux-ci sont consultables à la mairie aux jours et heures d'ouverture.**